

# DEMANDE DE MACARON

## « RÉSIDENT »

**Partie réservée au service**

Dossier reçu le : ...../...../.....

Nom d'usage : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél port : .....

Tél domicile : .....

Adresse mail : .....@.....

**IMMATRICULATION VÉHICULE : 2 Macarons par foyer**

1° .....-.....-..... Marque.....Type .....

2° .....-.....-..... Marque.....Type .....

**Demande supplémentaire pour les enfants majeurs/personnes hébergées**

1° .....-.....-..... Marque.....Type .....

2° .....-.....-..... Marque.....Type .....

3° .....-.....-..... Marque.....Type .....

**Cochez les cases correspondantes à votre demande :**

1ère demande : Date ...../...../.....

Renouvellement

Changement de véhicule

Changement d'immatriculation

Changement de domicile

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :**

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les règles de stationnement mentionnées page 2.

Fait à Saint-Jeannet, le ...../...../.....

Signature :

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

Copie Taxe d'Habitation

Copie justificatif de domicile – 3 mois (facture EDF/EAU/PORTABLE)

Copie Carte Grise du véhicule

Pour les demandes supplémentaires (enfants majeurs/personnes hébergées) :

Attestation sur l'honneur.

## NOTICE D'UTILISATION DU MACARON « **RÉSIDENT** »

### A quoi sert ce dossier

Cette vignette permet le stationnement des saint-jeannois sur l'ensemble des parkings publics de la commune sauf le parking Ste Barbe qui reste en zone bleue classique (stationnement limité à 2h00 tous les jours de l'année de 9h00 à 18h00).

### Qui peut établir la demande

Tous les résidents de la commune de Saint-Jeannet pouvant justifier d'un domicile sur le territoire.

### Informations générales

Dès la délivrance du macaron, il doit être collé sur le pare-brise du véhicule concerné, en bas à droite (côté passager). Il doit être positionné de façon suffisamment visible pour permettre le contrôle.

- Aucun stationnement **anarchique/interdit/gênant** ne sera toléré.
- Le macaron doit être renouvelé tous les 2 ans (année civile).

**La délivrance du macaron « Résident » est gratuite.**

### Où envoyer le dossier complet

Dossier disponible sur le site internet de la commune : <https://www.saintjeannet.com>

- Inscription en ligne ou
- Dépôt des dossier en Mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

**Important** : aucune photocopie ne sera effectuée par les services municipaux, le bénéficiaire doit constituer son dossier complet avant son dépôt en Mairie.

**Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la Police Municipale :**

**04.93.59.49.74**

[police.municipale@saintjeannet.com](mailto:police.municipale@saintjeannet.com)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers, par les agents habilités uniquement.

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 est venu modifier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui permet la mise en œuvre concrète du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).